

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 08.163

L'An deux Mille Huit, le 18 décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 11 décembre 2008

DATE D'AFFICHAGE

Le 11 décembre 2008

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Mme BOURDEAU-BOROWSKY, M. CAU, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, Mme LIGEARD, Mme MONNEREAU, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. RICH, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme LECOMTE représentée par Mme GRAMMATICO
Melle BARRAUD-DUCHÉRON représentée par Mme LEFEBVRE
M. MERLE représenté par Mme BOURDEAU-BOROWSKY

ETAIT ABSENT – EXCUSE : M. CHABASSE

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	29
Nombre de votants :	32

M. RICH a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique - Exercice 2007

RAPPORTEUR : M. GIRAUD

VOTE :

Conformément au décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, le Maire doit présenter au Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique.

Ce rapport, approuvé le 30 juin 2008 par le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, annexé à la présente, comprend les indicateurs techniques de collecte et de traitement ainsi que les indicateurs financiers exigés par le décret précité.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU les articles L.1411-13, L.2224-5, L.2313-1 et L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le rapport annuel de l'exercice 2007,
- VU l'avis favorable de la Commission "Environnement, Développement Durable et Estuaire",
- APRES en avoir délibéré,

PREND ACTE DE LA COMMUNICATION

- du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique pour l'exercice 2007

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 23 décembre 2008

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
Henri LE GUEUT